

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Pèlerinage au Liban du 15 au 21 septembre 2020

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)

1.780 €

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) :

165 €

Clôture des inscriptions : le 5 juin 2020 (*sous réserve de disponibilité des places*)

CE PRIX COMPREND :

- Le **pré-acheminement** pour se rendre à l'aéroport de Roissy C.D.G., au départ de Raismes et Cambrai
- Le **transport aérien** PARIS- BEYROUTH A/R sur vols réguliers de la compagnie Air France et les taxes d'aéroport.
- Le transfert, le transport et les excursions en **autocar de Grand Tourisme privatisé au Liban**
- Le **séjour dans les hôtels indiqués au programme, ou similaires en chambres doubles**
- La **pension complète du dîner du 1er jour au déjeuner du 7ème jour inclus**
- Les **visites et les entrées dans monuments** mentionnés au programme.
- L'assistance d'un **guide accompagnateur francophone**
- Les **pourboires** remis au chauffeur et au guide
- L'**assurance multirisques Galaxy d'APRIL: annulation, assistance, rapatriement, bagages selon les conditions jointes (voir livret en annexe)**
- Un **carnet du pèlerin**, un livret de chant et des étiquettes bagages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour l'obtention d'une **chambre individuelle** : 165 €
- Les **boissons, les cafés et les extra personnels.**

CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document au verso de la feuille d'inscription).

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 5 juin est inférieur à 20. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire.

Annulation du fait du pèlerin :

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

• **Annulation pour convenances personnelles**

- Pour toute annulation avant le 5 juin 2020, il sera retenu un montant forfaitaire de 100 € pour frais de dossier.
- Du 5 juin au 13 juillet : il sera retenu 40 % du prix total du voyage par annulation.
- Du 14 juillet au 11 août : il sera retenu 60 % du prix total du voyage par annulation.
- Du 12 août au 30 août : il sera retenu 80 % du prix total du voyage par annulation.
- A partir du 31 août : 100 % de frais du prix total du voyage par annulation

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

• **Annulation pour cas de force majeure**

La Garantie Annulation Galaxy d'April prend en charge les frais d'annulation, pour cause de maladie grave, accident grave ou décès (du pèlerin, de son conjoint ou d'un membre de la famille proche) ou autre causes justifiées, dès l'inscription et ce, jusqu'au jour du départ, dans les limites de la police d'assurance d'April, dont les conditions sont détaillées dans le document joint en Annexe.

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette assurance.

Pèlerinages Diocésains de Cambrai,

174, rue Léopold Dusart, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62. Fax : 09.80.08.65.23.

N° d'agrément : IM 059 110 115

E-mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

<http://pelerinages.cathocambrai.com/>

